

# Vous êtes un particulier, OÙ S'ADRESSER?

Vous souhaitez construire une maison, réhabiliter, rénover ou étendre votre logement en Haute-Garonne, voici une aide dans vos démarches.

## MÉMENTO

### » Connaître la réglementation sur votre parcelle et les possibilités de construction sur votre terrain.

- à la mairie dont dépend votre parcelle. Certaines communes mettent en ligne leur règlement (voir le site Internet de la mairie concernée).

- pour la ville de Toulouse : au Service de l'Urbanisme et de l'Environnement - 05.62.27.61.61. ou sur le site Internet de Toulouse Métropole.

### » Connaître les servitudes de droit privé sur votre parcelle.

- Agence Départementale d'Information sur le Logement

ADIL 31 - 05.61.22.46.22 - <https://www.adil31.org/>

- se renseigner auprès du notaire qui a rédigé l'acte de propriété.

### » Obtenir un extrait de cadastre.

- à la mairie dont dépend votre parcelle.

- pour la ville de Toulouse : au Service de l'Urbanisme et de l'Environnement ou au Service des Impôts Fonciers.

- sur le site Internet : [www.cadastre.gouv.fr/scpc/accueil.do](http://www.cadastre.gouv.fr/scpc/accueil.do)

### » Connaître la valeur d'un terrain ou d'un bâtiment.

- s'adresser à un expert foncier, un expert immobilier, un géomètre expert ou un notaire.

### » Réaliser un bornage.

- s'adresser à un géomètre expert.

### » Obtenir un certificat d'urbanisme, déposer un permis de construire, un permis d'aménager, une déclaration préalable.

- à la mairie dont dépend votre parcelle.

- sur le site Internet : [www.vosdroits.service-public.fr](http://www.vosdroits.service-public.fr)

- pour la ville de Toulouse : au Service de l'Urbanisme et de l'Environnement - 05.62.27.61.61.

### » Connaître les prescriptions architecturales dans un secteur protégé.

- s'adresser au UDAP Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine - 05.61.13.69.69 (Architectes des Bâtiments de France) - [udap.haute-garonne@culture.gouv.fr](mailto:udap.haute-garonne@culture.gouv.fr)

### » Réaliser un état des lieux.

- s'adresser à un géomètre, un expert immobilier, un architecte ou un huissier de justice.

### » Établir les plans d'un permis de construire, d'un permis d'aménager ou d'une déclaration préalable.

- s'adresser à un architecte. Si vous construisez, pour vous même, moins de 150 m<sup>2</sup> de surface de plancher et d'emprise au sol, le recours à un architecte n'est pas obligatoire.

### » Trouver un architecte.

- site Internet de l'Ordre des Architectes : [www.architectes.org](http://www.architectes.org)

- site Internet Architectes pour tous : [www.architectespourtous.net](http://www.architectespourtous.net)

### » Trouver un urbaniste.

- site Internet de l'Office de qualification : [www.opqu.org](http://www.opqu.org)

### » Obtenir des conseils en architecture, urbanisme, paysage et environnement.

- CAUE 31 - Prendre RDV au 05 62 73 73 62 ou <https://www.les-caue-occitanie.fr/haute-garonne/rendez-vous-en-ligne/> / Poser une question au 05.62.73.70.43

- Permanences dans certaines mairies d'architectes et urbanistes. Se renseigner auprès de votre mairie.

### » Obtenir des renseignements concernant l'amélioration de l'habitat et leurs subventions.

- Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat - ANAH 31 - 05.81.97.72.58.

- SOLIdarité pour l'Habitat - SOLIHA 31 - 05.62.27.51.50. [www.soliha31.fr](http://www.soliha31.fr)

### » Obtenir des renseignements concernant la maîtrise des énergies et les énergies renouvelables.

Les Guichets Renov' Occitanie en Haute-Garonne

- Toulouse Métropole - 05 34 24 59 59 - <https://renov.toulouse-metropole.fr/>

- PETR Pays Sud toulousain (Carbonne) - 05 61 97 34 20- [infoenergie@payssud-toulousain.fr](mailto:infoenergie@payssud-toulousain.fr)

- PETR Pays Comminges Pyrénées (St Gaudens)- 06 40 33 27 78 - [renovoccitanie@commingespynes.fr](mailto:renovoccitanie@commingespynes.fr)

- Muretain agglo - 05 34 46 61 00- [infoenergie@agglo-muretain.fr](mailto:infoenergie@agglo-muretain.fr)

### » Obtenir des renseignements financiers et/ou juridiques : financements, aides, contrats, location, copropriété, réglementation sur la qualité de l'habitat, subventions et primes afin d'améliorer le confort de l'habitat privé.

- Agence Départementale d'Information sur le Logement - ADIL 31 - 05.61.22.46.22 - <https://www.adil31.org/>

- Conseil départemental de Haute-Garonne - Direction Politique de la Ville, Jeunesse et Habitat Logement social privé - 05.64.33.46.00 ou 05.34.33.46.12.

- Permanences dans certaines mairies d'avocats, notaires, huissiers de justice. Se renseigner auprès de votre mairie.

- Permanences juridiques : contacter l'Ordre des avocats - 05.61.14.91.50; la Chambre des Avoués - 05.61.55.21.98 ou la Chambre des Huissiers de justice - 05.61.52.74.91.

- Permanences spécialisées en droit du logement - Tribunal d'Instance - 05.34.31.79.79.